

Séance extraordinaire du 18 décembre 2014

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance extraordinaire ce dix-huitième jour du mois de décembre deux mille quatorze à dix-sept heures dix, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Saint-Romuald (Lévis).

Sont présents : les membres du conseil Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, René Fortin, Ann Jeffrey, Janet Jones, Pierre Lainesse, Réjean Lamontagne, Robert Maranda et Michel Patry formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Sont absents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Clément Genest, Fleur Paradis et Michel Turner.

Assistent à la séance : Marie-Lise Côté, directrice générale par intérim, et Danielle Bilodeau, greffière.

CV-2014-12-55

Période de questions

Environ 100 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2014-12-56

Approbation du procès-verbal des séances ordinaire et extraordinaire du 15 décembre 2014

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'approuver le procès-verbal des séances ordinaire et extraordinaire du conseil de la Ville tenues le 15 décembre 2014.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-12-57

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 8 et 9 décembre 2014

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 8 et 9 décembre 2014 est déposé.

CV-2014-12-58

Mesures disciplinaires

[Document d'aide à la décision RH-2014-163](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé à l'unanimité

D'imposer des suspensions sans solde d'une journée à une date à être déterminée par le directeur concerné, aux seize membres du personnel visés par la fiche de prise de décision RH-2014-163.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-12-59

Engagement auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la réalisation des travaux de relocalisation d'un événement dans la bande riveraine du fleuve Saint-Laurent

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2014-144](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

De s'engager à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques une attestation d'un ingénieur quant à la conformité des travaux de relocalisation d'un événement dans la bande riveraine du fleuve Saint-Laurent au plus tard 60 jours après leur exécution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-12-60

Entente d'aide financière à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications concernant la restauration du patrimoine bâti

[Document d'aide à la décision URBA-2014-226](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De convenir d'une entente d'aide financière avec le ministère de la Culture et des Communications basée sur les paramètres présentés dans la fiche de prise de décision URBA-2014-226 sous réserve de l'entrée en vigueur d'un règlement d'emprunt à venir en 2015.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-12-61

Entente à intervenir avec Desjardins sécurité financière, compagnie d'assurance vie, pour l'utilisation d'une partie du lot 4 426 956 du

cadastre du Québec (Place de la coopération, secteur Lévis) et modification de la résolution CV-2011-08-31 « Financement de la dépense relative à la participation de la Ville pour les travaux d'aménagement de la Place de la coopération, fermeture d'une partie de la rue des Commandeurs (secteur Lévis), échanges du lot 4 411 576 contre les lots 4 411 570, 4 411 573, 4 411 577 et 4 411 580 du cadastre du Québec et servitude temporaire »

[Document d'aide à la décision BP-2014-013-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De conclure l'entente à intervenir avec Desjardins sécurité financière, compagnie d'assurance vie, pour l'utilisation d'une partie du lot 4 426 956 du cadastre du Québec, tel qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision BP-2014-013-R-1 et d'autoriser le maire et la greffière à signer ce document.

De modifier la résolution CV-2011-08-31 « Financement de la dépense relative à la participation de la Ville pour les travaux d'aménagement de la Place de la coopération, fermeture d'une partie de la rue des Commandeurs (secteur Lévis), échanges du lot 4 411 576 contre les lots 4 411 570, 4 411 573, 4 411 577 et 4 411 580 du cadastre du Québec et servitude temporaire » par le remplacement, au premier alinéa, du montant « 1 200 000 \$ » par celui de « 974 292 \$ ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-12-62

Adoption du Règlement RV-2014-13-98 exigeant une compensation mensuelle pour l'exercice financier de 2015 pour l'usage d'un terrain municipal situé dans le secteur Lévis sur lequel est placée une maison mobile
[Document d'aide à la décision FSA-TRE-2014-034](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2014-13-98 exigeant une compensation mensuelle pour l'exercice financier de 2015 pour l'usage d'un terrain municipal situé dans le secteur Lévis sur lequel est placée une maison mobile a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'exiger, pour l'exercice financier de 2015, d'un occupant d'un immeuble appartenant à la Ville situé dans le secteur Lévis, sur lequel est placée une maison mobile, une compensation mensuelle pour l'usage de cet immeuble et de prévoir les modalités de paiement de celle-ci ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'adopter le Règlement RV-2014-13-98 exigeant une compensation mensuelle pour l'exercice financier de 2015 pour l'usage d'un terrain municipal situé dans le secteur Lévis sur lequel est placée une maison mobile.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-12-63

Adoption du Règlement RV-2014-14-01 modifiant le Règlement RV-2013-13-09 sur la stabilisation des fondations affectées par un tassement de sol

[Document d'aide à la décision URBA-2014-236-R-1](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2014-14-01 modifiant le Règlement RV-2013-13-09 sur la stabilisation des fondations affectées par un tassement de sol a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'augmenter le montant maximal que la subvention peut atteindre, de permettre l'octroi d'un délai supplémentaire pour l'exécution des travaux d'aménagement paysager, et de permettre, à certaines conditions, l'octroi de subventions à l'extérieur du territoire d'application T14 pour des travaux antérieurs à l'émission du certificat d'aide ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'adopter le Règlement RV-2014-14-01 modifiant le Règlement RV-2013-13-09 sur la stabilisation des fondations affectées par un tassement de sol.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-12-64

Période d'intervention des membres du conseil

Une conseillère du conseil prend la parole.

CV-2014-12-65

Période de questions

Une personne prend la parole.

CV-2014-12-66

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

À 17 heures 40, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Danielle Bilodeau, greffière
